



TEXTE ADOPTÉ n° 774  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

22 juin 2016

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'amendement à la convention  
sur la **future coopération multilatérale**  
dans les **pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest** du 24 octobre 1978.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 212 (2014-2015), 449, 450 et T.A. 108 (2015-2016).*

*Assemblée nationale : 3576 et 3859.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'amendement à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest du 24 octobre 1978 (ensemble deux annexes), adopté à Lisbonne le 28 septembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 juin 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3576.

ISBN 978-2-11-135297-1



9 782111 352971

ISSN 1240 - 8468